



Renouvellement carte de séjour

Par **maccleod**, le **06/02/2013** à **12:23**

Bonjour,rnrnSi j'ai un casier judiciaire qui n'est pas vierge, est-ce que ça peut bloquer le renouvellement de ma carte de séjour ?rnrnEst-ce que l'administration est forcément au courant de ce qui se passe sur mon casier ?rnrnMerci

Par **amajuris**, le **06/02/2013** à **13:59**

bjr,rnun casier judiciaire non vierge est évidemment un élément défavorable pour le renouvellement d'un titre de séjour.rnles conditions de renouvellement sont les mêmes que les conditions d'attribution.rnavant de renouveler un titre de séjour, l'administration vérifie si vous n'avez pas commis d'infractions pénales, c'est un minimum.rncdt